

Réunion du Conseil Municipal

Du 21 juillet 2023 à 9 heures

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juillet à 9 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 17 juillet 2023, s'est réunie à la Salle des fêtes sous la présidence de Robert BOUDON Maire.

Sont présents : Michel BOUDON, Robert BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Jean-Pierre VAISSADE, Sylvie VAISSADE

Excusé : Jean ALBARET

Secrétaire de séance : Sylvie VAISSADE

Ordre du jour

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : avis
- Questions diverses

10H : Réunion d'information sur les possibilités d'économies d'énergies pour l'éclairage public et la mise en place de panneaux photovoltaïques en présence de M. FILLAIRE du Syndicat départemental des énergies du Cantal et du représentant d'ENEDIS

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 29 juin 2023.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : avis

Le maire fait savoir que suite à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Flour Communauté, par délibération n° 2023-137 du 15 mai 2023 du conseil communautaire, et conformément aux dispositions de l'article R153-5 du Code de l'Urbanisme, la commune doit rendre son avis dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet de PLUi.

Il fait savoir que l'avis exprimé doit prendre la forme d'une délibération du conseil municipal et peut faire l'objet :

- D'un avis favorable, sans observation, ni réserve ;
- D'un avis favorable, avec observation ou réserve ;
- D'un avis défavorable justifié.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de PLUI présenté, avec trois réserves :

- ✓ *Les bâtiments isolés identifiées pour faire l'objet d'un changement de destination doivent être déjà desservies par les réseaux (Eau potable, électricité, route d'accès, défense incendie). Dans le cadre de réhabilitation de ces bâtiments la commune ne prendra pas en charge la desserte des réseaux.*
- ✓ *Permettre l'extension de l'activité de l'artisan menuisier installé au lieu-dit "les Martres" sur les parcelles C60, C61, C281.*
- ✓ *le conseil souhaite vivement la possibilité de construire dans les hameaux de moins de 5 maisons, les réseaux y étant déjà existants.*

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Validation du devis de l'entreprise RAFFY pour la réfection du cabanon du cimetière et de la croix centrale du cimetière pour un montant de 9 558 € T.T.C.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

10 H : Réunion d'information sur les possibilités d'économies d'énergies pour l'éclairage public et la mise en place de panneaux photovoltaïques en présence de M. FILLAIRE du Syndicat départemental des énergies du Cantal (SDE) et du représentant d'ENEDIS.

Possibilité économie d'énergie

Le conseil après avoir entendu l'exposé de M. FILLAIRE du SDE sur les consommations annuelles de l'éclairage public pour la commune décide d'étudier :

- *la possibilité de baisser l'intensité des lampes*
- *l'option de couper l'éclairage public de 23 heures à cinq heures sur tous ou certains secteurs ; sachant que le SDE viendrait poser à ses frais des horloges permettant la coupure à l'automne 2023.*

Mise en place photovoltaïque

Le conseil demande au SDE de réaliser une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques et la production d'électricité sur le garage communal et la salle polyvalente.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures 30.

Le Maire

Robert BOUDON,

Jean ALBARET,
(Absent excusé)

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,

Sylvie VAISSADE,